

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2015

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2015.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Constitution d'une provision pour garantie de loyer.
7. Compte administratif et compte de gestion 2014.
8. Compte administratif et compte de gestion du Service Assainissement 2014.
9. Affectation des résultats.
10. Affectation des résultats du Service Assainissement.
11. Vote des taux d'imposition.
12. Budget primitif 2015.
13. Budget primitif 2015 du Service Assainissement.
14. Attribution des subventions communales.
15. Frais d'écolage pour les enfants scolarisés en CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire).
16. Adhésion au SIARCE au titre des compétences Assainissement, Eaux pluviales et Assainissement non collectif.
17. Domaine Communal : Déclassement du chemin rural n°133 sur une emprise de 1800m².

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjoint, Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. William FOURNIER, M. Olivier JOSSE, M. Christophe RICHARD, Mme Valérie BERNARD, Mme Françoise MAGYAR, M. Stéphane HUET, M. Philippe BOUILAGUET.

Etaient Absents : M. Bruno NICOLAS, (pouvoir à M. FOURNIER), M. Olivier SCHINTGEN, (pouvoir à M. MARCILLE), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à MME BERNARD), Melle Sarah STOEBNER, (pouvoir à M. MARAIS), M. Pascal BOVIS (pouvoir à M. HUET).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2015.

Le compte-rendu de la séance du 27 Mars est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

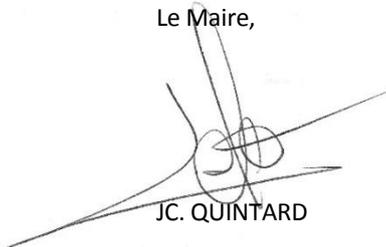
M. William FOURNIER est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 24 avril 2015

Le Maire,

JC. QUINTARD



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Scolaire Olivier JOSSE

" La commission scolaire s'est réunie le 16 avril dernier, avec les directeurs des écoles élémentaire et maternelles ainsi que les représentants des parents d'élèves et de la référente Mairie.

Cette réunion avait pour objet de faire le point sur déroulement des NAP, de présenter les projets retenus pour 2015/2016 et de revoir le règlement.

Pour l'exercice 2014/2015, les NAP se sont globalement bien déroulées.

Quelques problèmes d'attention, de fatigue et de discipline ont toutefois été notés.

Pour l'exercice 2015/2016, la majeure partie des activités sera reconduite.

L'activité médiathèque sera supprimée car perturbant trop l'activité de celle-ci (nouveaux horaires entraînant une baisse de fréquentation) et une difficulté à conserver l'attention de enfants.

Le conservatoire de Musique de la CCVE, (ex-SIMED) demande quant à lui des périodes plus longues afin de déployer un projet pédagogique aboutissant à une ou des restitutions en fin de périodes ; cela pose néanmoins problème pour l'égalité d'accès aux différentes activités.

De nouvelles activités, telles le jardinage et activités nature sont à l'étude.

Les remarques et demandes des parents d'élèves ont été prises en compte dans la mesure du possible. Le règlement quant à lui a subi quelques légères modifications portant principalement sur les règles de vie qui doivent être identiques à l'école et durant les NAP (demande de Mr FORTANT) et sur la discipline qui concerne aussi bien les enfants que leurs parents (demande de Mr JOSSE)

La périodicité d'alternance des activités (de vacances à vacances) est quant à elle conservée dans la mesure où le nouveau calendrier scolaire le permettra."

Commission Multimédia : William FOURNIER

« Le crieur public » nous a présenté l'ossature du futur site internet, telle que nous l'avions validé antérieurement. Il s'engage à nous remettre le site « coquille vide » pour la fin juin 2015, ce qui nous laissera le temps pour travailler sur les pages à réactualiser, avant la mise en ligne réelle pour le dernier trimestre 2015.

Thierry Pouzol devra rapidement nous présenter deux autres couleurs et graphismes pour un choix de charte graphique finale.

Nous avons demandé également que soient présents sur la première page du site une rubrique « paiement en ligne et un lien CCVE ».

Enfin, il a été envisagé de prendre un saisonnier cet été pour aider à remplir le site après nos choix et réactualisations.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Jean-Claude QUINTARD :

En présence du Secrétaire général de la préfecture, Le Président et les élus ont Inauguré le siège de la Communauté de Communes de Val d'Essonne, Le 11 avril dernier, parvis des Communautés où se construit la future Médiathèque de BALLANCOURT

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIERME : William FOURNIER

Je me suis rendu à la réunion du SIERME en Mairie d'Ormoys le 09/04/2015 pour voter le budget 2015.

Le quorum étant atteint, le budget a été voté. La cotisation annuelle a été reprise à l'identique du budget 2014, soit 0,02 cts par habitant de chaque commune adhérente.

Un trop plein de trésorerie ayant été constaté, il a été décidé de restituer aux adhérents la somme de 1 Euro par habitant cette année en plus des remboursements R1 et R2 habituels.

Le président du SIERME nous a annoncé que dans un futur proche, le SIERME selon la volonté des politiques sur le regroupement des petits syndicats, devrait être dissout et que les communes adhérentes devraient rejoindre un grand syndicat.

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Comité syndical du 1^{er} avril 2015.

Principaux points à l'ordre du jour :

- Adoption du règlement intérieur du SIREDOM
- Adoption du principe de création et mise en place d'un Conseil de Développement de l'Economie Circulaire (CODECI)
- Approbation du principe au recours au service civique
- Approbation du BS 2015
- Approbation des conventions d'objectifs entre le SIREDOM et
 - o L'association des élus et anciens élus du SIREDOM
 - o L'amicale du personnel

- Point sur les travaux d'extension des locaux de Lisses

SIARCE : Marie-France PIGEON

Le SIARCE a acquis un hangar à Corbeil, en limite de Villabé. D'importants travaux de réhabilitation sont nécessaires. Le SIARCE installera son siège social dans ces locaux après réhabilitation.

6. Constitution d'une provision pour garantie de loyer.

- Vu l'obligation prévue à l'article R2321-2 du CGCT de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 octobre 2011 accordant la garantie des loyers à la SA HLM Gambetta Locatif à hauteur de 100% du loyer fixé dans la convention de loyer.
- Considérant que l'association de gestion de la MARPA est actuellement dans l'impossibilité de s'acquitter intégralement de son obligation annuelle de loyer.
- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de constituer des provisions pour couvrir les loyers et charges impayés par l'association de gestion.

| DEBITEUR | RISQUE FINANCIER |
|-----------------------------|------------------|
| SA HLM Gambetta loyer MARPA | 60 000 € |

Cette provision sera ajustée annuellement en fonction du risque.

Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les crédits relatifs à cette inscription seront inscrits au BP 2015 article 6875

7. Compte administratif et compte de gestion 2014.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. QUINTARD, Maire, ne participe pas au vote.

M. MARCILLE présente le compte administratif et le compte de gestion.

SECTION INVESTISSEMENT :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| -Dépenses : | 1 599 715.44 € |
| -Recettes : | 1 873 030.67 € |
| - Excédent d'investissement : | 273 315.23 € |
| - antérieur : | 1 854 670.81 € |
| -Excédent cumulé 2014 : | 2 127 986.04€ |

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|-------------------------------|----------------|
| -Dépenses : | 4 135 251.51 € |
| -Recettes : | 4 739 885.56 € |
| -Excédent de fonctionnement : | 604 634.05 € |
| -Excédent antérieur : | 555 801.61 € |
| -Excédent cumulé 2014 : | 1 160 435.66 € |

Le compte de gestion présente des résultats identiques.

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à : **16 voix POUR** (M.NICOLAS, MME SERGENT, M. MARAIS, MME PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, MME CADIX, MME MAUNY, M. FOURNIER, M. JOSSE, M. RICHARD, MME DERYCKE, MME BERNARD, MELLE STOEBNER, MME MAGYAR, M. BOUILLAGUET) **2 ABSTENTIONS** (M. HUET, M. BOVIS)

8 Compte administratif et compte de gestion du service assainissement 2014.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. QUINTARD, Maire, ne participe pas au vote.

M. MARCILLE présente le compte administratif et le compte de gestion du service assainissement.

SECTION INVESTISSEMENT :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses : | 565 909.88 € |
| -Recettes : | 1 493 977.26 € |
| -Excédent d'investissement : | 928 067.38 € |
| -Déficit Antérieur : | 1 397 867.71 € |
| -Déficit cumulé 2014 : | 469 800.33 € |

SECTION D'EXPLOITATION :

| | |
|----------------------------|--------------|
| - Dépenses : | 222 148.27 € |
| - Recettes : | 207 301.18 € |
| - Déficit d'exploitation : | 14 843.09 € |
| - Excédent antérieur : | 23 431.18 € |
| - Excédent cumulé 2013 : | 8 584.09 € |

Le compte de gestion présente des résultats identiques.

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à : **16 voix POUR** (M. NICOLAS, MME SERGENT, M. MARAIS, MME PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, MME CADIX, MME MAUNY, M. FOURNIER, M. JOSSE, M. RICHARD, MME DERYCKE, MME BERNARD, MELLE STOEBNER, MME MAGYAR, M. BOUILLAGUET) **2 ABSTENTIONS** (M. HUET, M. BOVIS)

9. Affectation des résultats.

Vu l'excédent de fonctionnement 1 160 435.66 €uros.

Vu le besoin de financement constaté en Investissement (solde des restes à réaliser - excédent d'investissement) 2 571 638.25 - 2 127 986.04 = 443 652.21 €uros.

M. QUINTARD propose d'affecter en investissement pour couvrir le besoin de financement : 443 652.21 € le solde soit 716 783.45 €uros est reporté à nouveau.

Cette proposition est acceptée à : **17 voix POUR** (M. QUINTARD, M. NICOLAS, MME SERGENT, M. MARAIS, MME PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, MME CADIX, MME MAUNY, M. FOURNIER, M. JOSSE, M. RICHARD, MME DERYCKE, MME BERNARD, MELLE STOEBNER, MME MAGYAR, M. BOUILLAGUET) **2 ABSTENTIONS** (M. HUET, M. BOVIS)

10. Affectation des résultats du Service Assainissement.

Vu l'excédent d'exploitation : 8584.09 €uros.

M. QUINTARD propose de reporter cette somme en section d'exploitation.

Cette proposition est acceptée à : **17 voix POUR** (M. QUINTARD, M. NICOLAS, MME SERGENT, M. MARAIS, MME PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, MME CADIX, MME MAUNY, M. FOURNIER, M. JOSSE, M. RICHARD, MME DERYCKE, MME BERNARD, MELLE STOEBNER, MME MAGYAR, M. BOUILLAGUET) **2 ABSTENTIONS** (M. HUET, M. BOVIS)

11. Vote des taux d'imposition.

M. QUINTARD propose au Conseil municipal de ne pas augmenter le taux d'imposition de nos taxes d'habitation et foncière. Ce qui nous place toujours dans les communes les moins imposées du département.

La légère augmentation des bases, nous assure un produit fiscal 777 433 € au lieu de de 742 082 € en 2014.

Taux proposés :

Taxe d'habitation : 6,12 %

Foncier Bâti : 9,14 %

Foncier non Bâti : 32,62 %

Ces taux d'imposition sont adoptés à l'unanimité.

12. Budget primitif 2015.

M. QUINTARD présente au Conseil municipal le budget primitif 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 5 110 815.45 €uros

Recettes : 5 110 815.45 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 4 663 120.09 €uros

Recettes : 4 663 120.09 €uros

Le Budget Primitif est adopté à : **17 voix POUR** (M. QUINTARD, M. NICOLAS, MME SERGENT, M. MARAIS, MME PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, MME CADIX, MME MAUNY, M. FOURNIER, M. JOSSE, M. RICHARD, MME DERYCKE, MME BERNARD, MELLE STOEBNER, MME MAGYAR, M. BOUILLAGUET) **2 ABSTENTIONS** (M. HUET, M. BOVIS)

13. Budget primitif 2015 du Service Assainissement.

M. QUINTARD présente au conseil municipal le budget primitif du service Assainissement :

| | | | |
|--------------------------|------------------|----------------------------|--------------------|
| SECTION D'EXPLOITATION : | | SECTION D'INVESTISSEMENT : | |
| Dépenses : | 212 627.67 Euros | Dépenses : | 1 951 687.29 Euros |
| Recettes : | 212 627.67 Euros | Recettes : | 1 951 687.29 Euros |

Ce Budget est adopté à : **17 voix POUR** (M. QUINTARD, M. NICOLAS, MME SERGENT, M. MARAIS, MME PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, MME CADIX, MME MAUNY, M. FOURNIER, M. JOSSE, M. RICHARD, MME DERYCKE, MME BERNARD, MELLE STOEBNER, MME MAGYAR, M. BOUILLAGUET) **2 ABSTENTIONS** (M. HUET, M. BOVIS)

14 Attribution des subventions communales.

| | | | |
|-------------------------------------|-----------------|---|------------------|
| Badminton Club de Vert le Grand | 500 € | BVRV | 500 € |
| USVG Football | 14 000 € | Association de gestion de la MARPA | 4 000 € |
| Tennis Club Grand Vertois | 11 000 € | Cercle des entrepreneurs de VLG | 1 500 € |
| VERT LE GRAND Pétanque | 200 € | Meilleurs ouvriers de France de l'Essonne | 500 € |
| Tennis de table Grandvertois | 400 € | Association Jeunesse | 10 000 € |
| Judo Club | 15 000 € | La Chalouette (Autisme) | 1 200 € |
| AJGG | 3 000 € | Total Associations non sportives | 92 700 € |
| Gymnastique Volontaire | 2 000 € | TOTAL ASSOCIATIONS VLG | 143 800 € |
| VLG Danse GR | 5 000 € | | |
| Total Associations sportives | 51 100 € | Prévention routière | 100 € |
| | | Secours populaire | 100 € |
| Auberge Foyer Rural | 24 000 € | Amicale des secrétaires du dépt | 100 € |
| Club des Anciens | 17 000 € | Association Française Sclérose en plaque | 100 € |
| Comité des Fêtes | 12 000 € | Ligue contre le cancer | 100 € |
| Sapeurs Pompiers | 2 000 € | Université du temps libre | 100 € |
| Amicale des Anciens Combattants | 2 500 € | Vie Libre (anti alcoolisme) | 100 € |
| APVG | 3 500 € | AFM téléthon | 400 € |
| Comité Wingham | 3 000 € | Protection civile de l'essonne | 100 € |
| Comité Idanha | 3 500 € | Croix rouge | 100 € |
| Passeport pour les associations | 3 000 € | France Alzheimer | 100 € |
| Amicale VLG Autrefois | 1 000 € | | |
| OCCE maternelle | 1 500 € | TOTAL ASSOCIATIONS externes | 1 400 € |
| OCCE élémentaire | 500 € | | |
| Académie Sportive C Boissée | 1 000 € | TOTAL GENERAL | 145 200 € |
| Amicale de la commission culture | 500 € | | |

Les membres du conseil municipal, membres du conseil d'administration d'associations, ne participent pas au vote pour les associations les concernant.

Ces propositions de subventions sont adoptées à :

17 voix POUR (M. QUINTARD, M. NICOLAS, MME SERGENT, M. MARAIS, MME PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, MME CADIX, MME MAUNY, M. FOURNIER, M. JOSSE, M. RICHARD, MME DERYCKE, MME BERNARD, MELLE STOEBNER, MME MAGYAR, M. BOUILLAGUET) **2 ABSTENTIONS** (M. HUET, M. BOVIS)

MME PIGEON indique que le CCAS verse une subvention de 400 € euros aux restaurants du cœur.

15. Frais d'écolage pour les enfants scolarisés en CLIS (Classe d'inclusion Scolaire).

M. QUINTARD présente le dossier aux membres du conseil municipal :

Deux enfants de la commune sont actuellement scolarisés dans la classe d'inclusion qui, pour l'année scolaire 2014/2015 est accueillie par la commune de Saint Vrain.

Les frais d'écolage s'élèvent à 946 € euros par enfant (730.00 de frais d'écolage standard et 216.00 de coût de revient des N.A.P), soit 1892.00 € au total.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE, AUTORISE Le Maire à payer ces frais à la commune de Saint- Vrain.

16. Adhésion au SIARCE au titre des compétences Assainissement, Eaux pluviales et Assainissement non collectif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 1993 par laquelle, la commune a décidé de son adhésion au SIARCE

Vu l'arrêté n° 943638 du 29 août 1994 portant adhésion de la commune de Vert-le-Grand au syndicat susvisé

Vu les statuts du SIARCE,

Considérant les orientations générales fixées par le législateur en matière de regroupement et de rationalisation des compétences des collectivités

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat qui a déjà en charge la compétence du ru de Misery dans lequel sont rejetées les eaux de la station d'épuration,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

DECIDE d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de réseau et de cours d'eau à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les compétences suivantes :

- Service public d'assainissement collectif eaux usées : collecte et traitement
- Service public d'assainissement non collectif
- Service public administratif des eaux pluviales

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et contrats afférents au transfert des compétences susvisées

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

17. Domaine Communal : Déclassement du chemin rural n°133 sur une emprise de 1800 m²

Monsieur QUINTARD propose au Conseil Municipal de prendre une délibération constatant le déclassement dans le domaine privé de la commune d'une partie du chemin rural n°133 (emprise de 1800m²) en vue d'une aliénation future. Cette partie du chemin n'étant plus affectée à la circulation générale, la commune n'est pas hostile à cette vente. Toutefois, ce bien faisant partie du domaine public communal, il est inaliénable et imprescriptible (art L1311-1 du CGCT).

Selon l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le conseil municipal mais est dispensé d'enquête publique lorsque le déclassement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- De prononcer le déclassement de l'emprise concernée et son intégration au domaine privé en vue de la céder à monsieur CAUCHOIX.

Après discussion, le conseil municipal à l'UNANIMITE,

CONSTATE le déclassement de la partie du chemin rural n° 133 selon plan annexé,

APPROUVE son intégration dans le domaine privé communal et

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la cession de ce délaissé de voirie.

Questions diverses

M. Jean-Claude QUINTARD :

La commune a remporté le 1^{ER} prix aux trophées de l'innovation pour l'accessibilité des Bâtiments communaux, pour les travaux réalisés Place de la Mairie. Ces trophées étaient organisés par l'Association des Maires d'Ile de France. Le prix nous a été remis à l'occasion du Salon des Maires des 14,15 et 16 avril dernier.

Je vais signer l'avenant d'intégration de notre nouvelle station d'épuration avec notre fermier VEOLIA

La tarification « assainissement » passe de 1.1883euros à 1.4722 euros HT par m3.

A savoir que pour Vert Le Petit, cette tarification s'élève à 2.1042 euros HT par m3

Il est bien entendu que l'avenant n'a rien à voir avec notre transfert de compétence assainissement au SIARCE.

M. TURC a demandé à M. NICOLAS le dernier compte-rendu de la C.L.I.S (Commission de suivi de l'écosite de Vert Le Grand). La C.L.I.S. ne s'est pas réunie depuis le 7 Novembre 2013. Les compte-rendus sont consultables en Mairie.

M. Thierry MARAIS :

Les travaux d'assainissement du Domaine du Guichet sont presque terminés. Les travaux de réfection de voirie vont démarrer.

Mme Nicole SERGENT :

La commission culture a organisé le samedi 18 avril dernier une sortie à GUEDELON. 40 adultes et 6 enfants

ont participé à la sortie. La journée a été très appréciée des participants.

Mme Valérie BERNARD :

La plaquette de programmation du service jeunesse pour le 2^{ème} trimestre a été distribuée dans les boîtes à lettres. Elle est consultable sur le site de la mairie et est disponible à l'accueil de la mairie.

M. Philippe BOUILLAGUET :

J'ai signalé un sac de déchets qui traînait dans le fossé près du pont des trois mares, il y a quelques jours. Il y est toujours.

Les services techniques seront relancés.

M. William FOURNIER :

La poste est fermée du 20 avril au 02 mai 2015 « période longue de 2 semaines » pour cause d'absence du personnel non remplacé.

Qu'en sera-t-il cet été, et surtout dans le futur ?

Notre Maire Jean-Claude QUINTARD pourrait-il rencontrer les responsables de la poste à ce sujet ?

Un rendez-vous est pris avec la directrice de la poste le 5 mai prochain.

Mme Marie-France PIGEON :

Je demande aux personnes âgées d'être vigilantes, avant d'ouvrir leur porte. Des démarcheurs circulent actuellement dans le village pour proposer leurs services.

La séance est levée à 20H15.